

Image not found or type unknown



Succession: droit à l'indemnité

Par **vivi2**, le **11/05/2014** à **19:17**

Bonjour,

Enfant unique, mon père est décédé en septembre 13, le notaire me propose d'exercer mon droit à l'indemnité en nature ou en valeur sur le seul bien immobilier familial.

Quelles sont les conséquences, avantages, impositions (à la vente éventuelle future), de chacune de ces 2 possibilités pour moi et pour ma mère qui habite toujours ce bien ?

Merci,